



Prangins, le 15 juin 2022

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 15 juin 2022**

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. **Rapport de majorité et rapport de minorité/Préavis 10/22 – demande de crédit de CHF 93'000.- TTC pour le remplacement partiel du columbarium.**
7. **Rapport/Préavis Nr 11/22 demande de crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.- pour le 2^{ème} semestre 2022 et de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023.**
8. **Rapport/Préavis Nr 12/22 demande de crédit de CHF 50'400.-TTC pour le remplacement d'un véhicule de transport et d'entretien à l'usage du service Travaux publics, déchets, voirie et espaces verts en conformité du plan de renouvellement des véhicules.**
9. Annonce des préavis à venir
10. Propositions individuelles et divers
11. Contre-appel

La PRESIDENTE souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

La PRESIDENTE remercie les conseillères et conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue le public et la représentante de la presse.

1/ Appel

Avec 47 conseiller.ère.s présent.e.s le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 46 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Laurence Christen, Liliane Gavillet, MM. Jacques Auberson, Rémy Cochet, Hervé Durnat, Kaya Guner, Karim Kellou, Claude Perret

2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3/ **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2022**

La discussion est ouverte.

Mme Corinne Kappeler fait remarquer qu'à la page 170, à la fin du 6^{ème} paragraphe, elle n'avait pas souligné l'excellent travail de la commune de Coppet et de Versoix en matière d'aménagement en faveur de la mobilité, mais plutôt le contraire. Il faut ainsi lire : « Elle invite à éviter de reproduire un certain nombre d'erreurs, comme celles observées entre Coppet et Versoix ».

La parole n'est plus demandée.

Vote

**Le procès-verbal, tel que modifié,
est accepté par 44 oui, 0 non et 3 abstentions.**

4/ **Communications du Bureau**

La PRESIDENTE informe que les votations du 15 mai se sont déroulées dans de bonnes conditions. Elle remercie Monsieur Claude Perret qui a assumé le rôle de Président du bureau électoral en son absence, ainsi que les membres du Bureau et les conseillers venus en renfort pour assurer le dépouillement.

La PRESIDENTE communique les résultats des 3 objets et du referendum.

Objet Nr 1 « Loi fédérale sur la culture et la production cinématographique » - 1'261 bulletins valables - 970 oui et 290 non - Taux de participation de 55.84%

Objet Nr 2 « Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules » - 1'274 bulletins valables - 1'049 oui et 225 non - Taux de participation de 55.93%

Objet Nr 3 « Arrêté de développement de l'acquis de Schengen » - 1'239 bulletins valables - 996 oui, 243 non - Taux de participation de 55.50%

Référendum sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2022

1'385 bulletins valables - 280 oui et 1'093 non - Taux de participation de 49.41%

La PRESIDENTE informe qu'elle a reçu deux lettres d'habitants de Prangins.

La première lui a été adressée par Mme Annemarie Vuilleumier et co-signée par 3 autres personnes. Elle se dit consternée d'avoir appris dans la presse que la Municipalité a dépensé CHF 10'000.- pour la mise en sourdine des cloches de 22H00 à 7H00. La PRESIDENTE en fait lecture (voir annexe 1).

La PRESIDENTE informe le Conseil qu'une lettre a été adressée à Mme Vuilleumier l'informant que cette dépense n'a pas été soumise au Conseil pour approbation en raison de son montant. Cette décision ayant été prise unilatéralement par la Municipalité, la lettre de Mme Vuilleumier lui a donc été transmise.

La PRESIDENTE annonce avoir également reçu un courriel de Madame Stéphanie Brünisholz concernant des problèmes de sécurité autour de l'école de la Combe. La PRESIDENTE a contacté cette personne pour l'informer que Conseil n'est pas compétent en cette matière. Mme Stéphanie Brünisholz a exprimé le souhait que son courriel soit lu aux membres du Conseil, afin qu'ils

soient informés de la situation, étant donné qu'elle a déjà contacté la Municipalité à deux reprises sans réponse à ce jour. La PRESIDENTE lit le courriel (voir annexe 2)

5/ Communications de la Municipalité (voir annexe 3)

Service Administration générale & relations extérieures

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, responsable du service.

Elle revient sur les résultats du référendum et informe que la Municipalité a pris acte que la population pranginoise a souhaité le maintien du taux d'imposition à 55 % à une très large majorité de près de 80 %. Elle remercie sincèrement le comité de défense de la décision du Conseil communal ainsi que le comité référendaire pour les débats démocratiques qui se sont tenus dans le cadre de ce référendum et souligne avec satisfaction le taux de participation de près de 50 %. Dans le respect et à la lumière de la décision qui a été prise par les pranginois pour l'arrêté d'imposition 2022, la Municipalité ne proposera pas d'augmentation du taux d'imposition communal pour l'arrêté 2023 et pour le reste de la législature.

Pour rappel, la proposition de la Municipalité d'augmenter le taux d'impôt communal se fondait sur la situation financière de la commune qui s'explique par la part importante des recettes communales, plus de 20 points d'impôts communaux, qui se volatilisent chaque année pour financer les dépenses sociales décidées par le Canton (facture sociale aussi appelée péréquation indirecte ou participation à la cohésion sociale). En effet, les charges du ménage communal hors facture sociale sont maîtrisées et sont par ailleurs sous le contrôle du Conseil communal. La Municipalité considère donc que le résultat de ce référendum est un signal fort envoyé au Canton. Selon l'adage « qui commande, paie », il s'agit que le Canton reprenne à sa charge l'entier de la facture sociale, ce qui est l'aspiration fondamentale de l'initiative « SOS commune » qui a abouti en juin 2021.

Mme Dominique-Ella Christin rappelle qu'il y a quelques semaines, elle a déposé une interpellation qui a été développée au Grand Conseil aujourd'hui. Celle-ci réclame des précisions sur le contre-projet éventuel à l'initiative SOS communes ou le préavis que le Conseil d'état devrait déposer prochainement, le délai de 17 mois depuis le dépôt de l'initiative étant échu en septembre 2022.

Mme Dominique-Ella Christin poursuit en apportant un complément de réponse au point 4 de l'interpellation concernant la Poste et qui concerne le maintien de cases postales à Prangins. Elle communique l'information reçue de la Poste selon laquelle l'installation de nouvelles cases postales n'est pas une option viable en raison de la baisse constante du volume du courrier qui transite par ces dernières et qui ne correspond plus au critère de rentabilité pour maintenir ce service (103 lettres reçues en moyenne avant la fermeture, le volume moyen de rentabilité étant de 246). La Poste relève aussi la nette sous occupation, seules 26 cases sont occupées sur les 82 disponibles.

Mme Dominique-Ella Christin informe qu'un état des lieux concernant la gestion intégrée des documents papiers et électroniques de l'administration communale a enfin pu être réalisé. Le constat est que cette procédure aurait dû être entamée par la législature précédente, ce qui n'a pas été le cas. Ce travail assez conséquent va être mis en route prochainement.

Mme Dominique-Ella Christin termine en informant le Conseil du départ volontaire de M. Hugo Schupbach qui quittera ses fonctions d'huissier fin juin 2022. Elle invite l'Assemblée à l'applaudir pour sa disponibilité et les nombreux services rendus à la commune. Applaudissements.

Service Urbanisme

Mme Dominique-Ella Christin poursuit en informant le Conseil que le plan directeur cyclable et piétonnier avec son catalogue de mesures a été présenté à la Municipalité. Il sera ensuite présenté aux habitants du quartier concerné par ce plan (chemin de Trembley et rue des Alpes) et également en septembre aux membres du Conseil communal.

Mme Dominique-Ella Christin revient sur le courriel de Mme Stéphanie Brünisholz, lu par la PRESIDENTE en début de séance, et son affirmation selon laquelle elle n'a pas reçu réponse de la part de la Municipalité. Mme Dominique-Ella Christin informe le Conseil qu'un courrier municipal très élaboré lui avait été adressé le 1^{er} décembre 2021. Celui-ci est à disposition pour consultation. Face aux affirmations de Mme Stéphanie Brünisholz celui-ci lui a à nouveau été adressé récemment via courriel.

Développement des zones 30 km à Prangins. Mme Dominique-Ella Christin informe que l'entier de ce dossier va prochainement passer du service de l'urbanisme à celui des travaux publics, déchets, voirie et espaces verts, celui-ci étant responsable de son implantation. Un préavis regroupant les zones 30, leur implémentation et les coûts y relatifs sera présenté par M. Jean-Marc Bettems dans le courant de l'automne. Mme Dominique-Ella Christin profite de confirmer à M. Sébastien Rumley, qui avait soulevé la question, que le secteur Benex-Curson-Morettes sera bien mis en test en zone 30. Elle tient le rapport y relatif à sa disposition.

Plan lumière : l'atelier et la marche nocturne ont été un succès. Mme Dominique-Ella Christin remercie Mme Caroline Serafini et Mme Fabienne Zingg ainsi que MM. Sébastien Rumley et Yvan Buccioli pour leur participation.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat Levi, Municipale en charge du service.

Elle se réfère au plan canicule en place dans la commune. Des courriers aux personnes vulnérables de 75 ans et plus qui ne sont pas visités par le CMS sont en partance. Ils contiennent des recommandations, des contacts et informations utiles. Il est aussi proposé d'établir un lien (téléphone, visite) au besoin.

Elle poursuit en informant que les inscriptions pour les APEMS sont en cours. L'engouement se vérifie, les chiffres sont en augmentation d'année en année.

Se référant à la tenue de l'assemblée générale ARAS (Association Régionale pour l'Action sociale du District de Nyon), elle informe le Conseil que le rapport de gestion montre une légère baisse du nombre de dossiers déposés. La Commune recevra en restitution les montants excédentaires par rapport au budget prévu.

Service Environnement

Défi climat

Lancement du défi climat : les inscriptions sont ouvertes jusqu'à fin août. La séance de lancement a eu lieu le 8 juin 2022 avec une cinquantaine de participants. Elle remercie les conseillères et conseillers présents à cette séance.

Deux inscriptions sont enregistrées pour l'instant. Mme Alice Durnat Levi remercie les conseillers et conseillères qui se sont proposés pour propager l'information.

Elle lance un appel à la jeunesse, qui a manifesté pour des actions d'urgence en faveur du climat et qui a maintenant l'occasion de passer à l'acte. A ceux qui pensent être suffisamment renseignés et déjà savoir ce qu'ils doivent faire pour limiter leur impact, elle affirme qu'ils auront aussi des choses à apprendre ou découvriront qu'ils peuvent optimiser encore leur comportement.

Mme Alice Durnat Levi conclut en disant que même si au départ ce projet n'attirera que les personnes déjà convaincues ou sensibilisées, celle-ci aura valeur d'exemple et de modèle pour leur entourage.

Lors de cette séance, la Municipalité a été rendue attentive qu'elle devait maintenir un suivi du programme.

Cyclomania

En réponse à une question posée lors de la dernière séance par Mme Corinne Kappler, Prangins participe à la semaine de la mobilité qui a lieu en septembre au travers du projet Cyclomania. Ce programme est une action nationale de promotion du vélo en milieu urbain, fondé par l'association Pro-Vélo et soutenu par SuisseEnergie. Toutes les informations seront à retrouver sur le site le moment venu. Mme Alice Durnat Levi se tient également à disposition pour toute information.

Renaturation de la Promenthouse

Les études préliminaires de faisabilité pour les trois tronçons sont achevées. Nous entrons au stade des avant-projets, qui permettront de définir les mesures prioritaires.

Subventions

Le programme de subventions est clos pour cette année, le plafond du fond ayant été atteint. Les 130'000 CHF à disposition en 2022 ont été aspirés sur les trois premiers mois de l'année. La Municipalité réfléchit à différentes pistes afin que les incitations demeurent, alors que la crise climatique menace plus que jamais.

Service Culture & sociétés locales.

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du service

Après 3 ans d'absence, retour du giron des musiques sur le sol pranginois. Cette manifestation a rencontré un grand succès. La RTS était également présente avec

son émission *le kiosque à musique* au cours de laquelle le groupe local Chœur de Prangins s'est également produit. Succès également pour le concert qui s'est tenu dans la salle des Morettes avec au violon M. Bogdan Zvoristeanu et à la guitare Alessio Nebiolo.

Service Bâtiments

M. Igor Diakoff souhaite apporter un complément de réponse à la question posée en rapport avec la mise à disposition des salles communales dans le cadre des activités politiques et des réunions de commissions. Le principe, qui doit encore être avalisé est le suivant. 3 entités sont envisagées :

- Pour les assemblées générales des partis et les séances de groupe des partis, la salle USL de la maison Fischer, la salle du Conseil communal ou la salle du Vieux Pressoir seront mise à disposition selon disponibilité.
- Pour les commissions du Conseil communal seront mis à disposition le bureau du Conseil communal ou la salle de conférence n°1, dite aquarium.
- Pour les séances de travail des groupes politiques qui souhaitent réunir quelques personnes, la salle de conférence dite aquarium sera mise à disposition. Si toutefois celle-ci devait être occupée ou déjà réservée par une commission, la priorité sera donnée à la commission.

L'autre question posée concernait la disponibilité du Vieux Pressoir. M. Igor Diakoff informe que la salle pourrait être réservée les lundis, mardis, jeudis et dimanches. La réflexion est également en cours de la libérer quelques samedis.

Sécurité

M. Igor Diakoff informe que la requête d'un contrôle plus fréquent des macarons au Parking des Abériaux a été transmise à la PNR.

Service Ressources humaines. La parole est donnée à M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal en charge du service.

Il informe le Conseil que la Municipalité a décidé de l'engagement d'un responsable du Service Bâtiments, le contrat est en cours de négociation. A la suite de la demande de Mme Anais Almeida Monteiros de réduction de son temps de travail pour poursuivre une activité indépendante, il a été décidé de titulariser la personne auxiliaire. Il y a donc maintenant 3 personnes au contrôle des habitants, ce qui permet une meilleure organisation en cas de d'absence ou de maladie.

Office Informatique

Les éléments suivants sont en cours de finalisation :

- La gestion du port. Un outil doit encore être choisi, car celui acheté dans le cadre du préavis, ne peut être appliqué à la gestion du port
- La location de salles. L'objectif est d'avoir un portail sur lequel le particulier pourra réserver et payer directement ses locations
- Le préavis informatique sera déposé à la rentrée

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts.

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du service.

Il répond à une première question qui lui avait été posée lors de la dernière séance du Conseil et qui portait sur une extension des écopoints en relation avec la pétition déposée en 2015 par Mme Fabienne Zingg.

Une extension de ceux-ci est une option qui est coûteuse et qui ne peut être envisagée actuellement pour les raisons suivantes :

- pas de surveillance du tri dans les dépôts ouverts en permanence au Curson et au Vieux Pressoir
- déclasserement des valeurs de reprise en lien avec des tris insuffisants en raison de mauvaises pratiques des usagers qui ne respectent pas les consignes de tri, pourtant clairement indiquées sur les containers. Ceci engendre des coûts et du travail supplémentaire pour le personnel de la déchetterie qui doit retrier tous les sacs
- coût de transport des écopoints jusqu'à la déchetterie.

La Municipalité travaille à l'extension des points de collecte pour déchets organiques méthanisables durant une période d'essai. Sous l'égide de la SADEC SA (société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte), un contact a été pris avec la société Biomasse Suisse. Le service de la voirie va installer 4 à 5 containers verts pour la collecte de ces déchets qui seront ensuite acheminés vers une société pour y être exploités.

M. Jean-Marc Bettems rappelle également l'introduction avec succès de la récupération du polystyrène recyclable (sagex) à la déchetterie depuis mai 2022. Les volumes collectés, grâce à une réponse positive des usagers, représentent à ce jour 35 m³, l'équivalent d'une benne de gros déchets dans laquelle ce déchet était préalablement jeté. La matière est recyclée via l'entreprise Henny Transports et Cie SA à Féchy. Le SAGEX est broyé, chauffé et pressé afin de produire des « pain de SAGEX ». Les « pains de SAGEX » sont ensuite envoyés chez Swisspor SA à Châtel-Saint-Denis, où la matière est ensuite reconditionnée pour la fabrication de panneaux d'isolation.

6/ Rapport de majorité et rapport de minorité/Préavis 10/22 – demande de crédit de CHF 93'000.- TTC pour le remplacement partiel du columbarium.

La PRESIDENTE appelle Mme Isabelle Hering, Présidente et rapporteuse de la commission, pour lire les conclusions du rapport de majorité, ainsi que Mme Joanna Baird pour lire les conclusions du rapport de minorité.

Mme Isabelle Hering lit les conclusions du rapport de majorité.

Mme Joanna Baird lit les conclusions du rapport de minorité.

La PRESIDENTE demande si Mme Isabelle Hering souhaite rajouter un commentaire aux conclusions du rapport. Mme Isabelle Hering fait référence à la

photo en page 2 du préavis municipal et rappelle que c'est la partie de droite qui fait l'objet de la demande de rénovation.

La PRESIDENTE donne la parole à Mme Joanna Baird qui souhaite apporter quelques commentaires accompagnés d'une visite virtuelle du cimetière (voir annexe 4).

Mme Joanna Baird projette une photo générale du cimetière et profite de remercier la Municipalité et le service des espaces verts pour l'entretien soigné de celui-ci.

Elle projette ensuite une photo des 47 emplacements restants pour la mise en terre des urnes, une option qui est actuellement majoritairement choisie.

Une photo des deux parties du columbarium où l'on remarque déjà des efforts d'uniformisation est projetée. Elle rappelle qu'il reste 5 niches à disposition dans ces deux parties qui devraient suffire pour couvrir les besoins jusqu'en 2024, sachant que jusqu'à 4 urnes des membres d'une même famille peuvent y être placées et que la demande est d'environ 2 à 3 par année. Mme Joanna Baird rappelle ici le souhait de la commission de garder une bande de verdure sous le columbarium afin de pouvoir y planter quelques fleurs ou arbustes.

Mme Joanna Baird projette ensuite la photo de la partie désaffectée du columbarium prise la veille et qui diffère de celle du préavis, prise au début des travaux de désaffectation et qui montre que cette partie est entièrement vide contrairement à l'occupation à 100 % mentionnée dans le préavis.

Pour résumé, les membres de la commission de minorité conviennent que l'aspect esthétique est problématique, en raison de l'enlèvement de toutes les plaques. Il est évident que des aménagements doivent être fait mais la commission estime que ceux-ci pourront être réalisés avec un budget moindre que celui demandé dans le préavis.

Les derniers arguments que Mme Joanna Baird souhaite soumettre au Conseil, afin qu'il refuse le préavis, sont le manque de vision globale et à long terme de ce projet qui concerne une petite partie d'un ensemble et qui avec ce préavis n'est pas intégré dans une vision globale et à long terme. L'urgence est ici évoquée par la Municipalité. Mme Joanna Baird argumente que la commune est actuellement confrontée à d'autres urgences et estime que les places à disposition actuellement sont suffisantes pour assurer une disponibilité jusqu'en 2024 et elle encourage ainsi à la Municipalité à revoir ce projet « pour faire mieux avec moins ».

La PRESIDENTE remercie Mme Joanna Baird et demande à la Municipalité si elle souhaite apporter des commentaires.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, prend la parole. A la demande de Mme Joanna Baird, il a vérifié la disponibilité effective de ces 5 niches. Il s'avère qu'après un dernier transfert et des cas en attente de transfert, seules 3 niches sont maintenant encore disponibles.

M. Jean-Marc Bettems souhaite à ce propos remercier l'excellent travail de recherche et de prise de contact avec les familles, pour les informer de la

désaffectation et du transfert des urnes, effectué par Mme Sandrine Decollogny. Pour les personnes dont les familles n'ont pas pu être contactées, ou dont la concession est arrivée à échéance, leurs cendres ont été dispersées au jardin du souvenir. M. Jean-Marc Bettems souligne que bien qu'il y ait encore de la place pour les urnes en terre, il a encore des demandes pour le placement d'urnes en niche. Selon lui, il y a réellement urgence. Mme Isabelle Hering est également d'avis que les 3 emplacements restants, une disponibilité pour 3 familles seulement, ne sera pas suffisant à l'avenir.

La PRESIDENTE ouvre la discussion.

S'agissant de travaux du génie civile, M. François Krull demande s'il serait envisageable de procéder à un amortissement sur 30 ans au lieu des 10 ans prévus dans le préavis. M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, répond que cela est possible. Il fait cependant remarquer que l'argent sortira des caisses et que l'amortissement ne couvre que les charges.

Mme Fabienne Zingg ne comprend pas l'argument d'uniformisation avancé pour cette troisième partie, alors que les parties une et deux ne sont déjà pas identiques. Elle craint qu'on revienne demander un crédit pour modifier celles-ci également. M. Jean-Marc Bettems répond que bien que les niches soient de tailles différentes, des efforts ont déjà été entrepris, notamment au niveau des marbres utilisés et des gravures, afin d'harmoniser ces deux parties.

Mme Caroline Serafini se pose la question s'il y a réellement encore une demande pour ce genre de sépulture. Elle fait remarquer que dans son entourage, mise à part chez les anciens, plus personne n'y recourt, les familles étant souvent dispersées à travers le pays ou le monde. Mme Joanna Baird abonde dans ce sens et informe qu'une statistique existe, selon laquelle 20 % de la population choisit la dispersion des cendres, autorisées en Suisse.

M. Daniel Bujard souhaite savoir pourquoi il y a une telle différence entre les photos présentées par Mme Joanna Baird et celle présentée en page deux du préavis. M. Jean-Marc Bettems répond que depuis le dépôt du préavis, les travaux de désaffectation et de transfert ont été finalisés. Il n'était plus possible de garder des urnes dans cette partie qui n'était plus conforme.

M. Olivier Binz s'interroge si, au sortir d'un référendum sur le taux d'imposition, investir prêt de CHF 100'000 pour la réfection d'une partie du columbarium est une priorité pour la commune.

M. Léo Durnat demande si une réaffectation de la partie une sera possible, si le préavis est refusé. M. Jean-Marc Bettems répond qu'à ce stade aucune étude n'a été réalisée dans ce sens. Il convient que cette option devra être étudiée, si le préavis est refusé, car les places disponibles actuellement sont insuffisantes.

M. Vanni Vogel réfute l'argument qu'il n'y a plus suffisamment de places disponibles. Des concessions vont venir à échéance et il reste l'option de la mise en terre.

M. Walter Hediger estime que cette partie du cimetière n'est plus digne du prix Wakker qui a été décerné à commune de Prangins. Il soutient donc le préavis.

M. Pawel Grabarz souhaite que l'on respecte les marques du temps laissées sur cette partie du columbarium au lieu de chercher à le moderniser avec des moyens assez conséquents.

Mme Isabelle Hering convient qu'une autre solution devra être trouvée, si le préavis est refusé, mais qui sera du « bricolage » qui pourrait finalement coûter tout aussi cher. Elle estime que les travaux doivent être entrepris pour rendre hommage aux défunts et par respect pour leurs familles.

M. Claude Favre demande si c'est une société basée en Suisse qui va se charger des travaux. M. Jean-Marc Bettems répond par l'affirmative. Mme Joanna Baird ajoute que l'élément principal en béton est préfabriqué en France.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La PRESIDENTE demande à Mme Isabelle Hering, Présidente de la commission de lire les conclusions du préavis.

La PRESIDENTE procède au vote.

**Le préavis municipal Nr 10/22
est refusé par 26 non, 16 oui et 4 abstentions.**

7/ Rapport/Préavis Nr 11/22 demande de crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.- pour le 2^{ème} semestre 2022 et de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023.

La PRESIDENTE appelle M. Samir Abid, Président et rapporteur de la commission pour lire les conclusions du rapport.

M. Samir Abid lit les conclusions du rapport. M. Samir Abid souhaite déposer un amendement dans le but de corriger une erreur de frappe à la page 9 du rapport : le montant du crédit demandé est de CHF 58'000.- et non CHF 52'000.-

La PRESIDENTE demande si la Municipalité accepte d'amendement.

La Municipalité accepte l'amendement. L'amendement est voté.

**L'amendement est accepté
par 43 oui, 1 refus et une abstention**

La PRESIDENTE ouvre la discussion.

M. François Krull juge nécessaire de définir plus précisément la période pendant les vacances scolaires où le Vieux Pressoir est disponible à la location. En effet, à la page 4 du préavis, il est mentionné que le Vieux Pressoir est disponible à la location pendant les vacances scolaires et à la page 11, il est indiqué que le centre d'animation est ouvert aux mêmes heures pendant les vacances scolaires. Mme Alice Durnat Lévi, Municipale, répond qu'il est prévu d'ouvrir le centre

pendant les vacances de Pâques et d'octobre et que le centre restera fermé les vacances de février, d'été et de Noël.

En ce qui concerne le personnel socio-éducatif du centre, M. François Krull demande sur quelle base il est prévu de le payer, vacances scolaires non ouvrées incluses ou non. Mme Alice Durgnat Lévi répond qu'en ce qui concerne les moniteurs qui ont un statut d'auxiliaire, le montant indiqué est annualisé. En ce qui concerne les éducateurs, le montant indiqué dans le préavis est une moyenne, les contrats n'ayant pas encore été conclus. Elle rappelle également que le montant final n'apparaîtra pas nécessairement dans son entier au poste 720 du budget, les salaires des employés communaux étant repris dans leur globalité sous le poste des ressources humaines et imputés ensuite aux services correspondants. Elle confirme que les salaires seront établis sur une base annuelle, vacances scolaires incluses.

M. Walter Hediger a constaté que ce soir, il n'y avait personne au centre d'animation. Le local pourrait dès lors être loué, mais qu'en est-il de tout le mobilier présent (table de ping-pong, canapé etc.). Reste-t'il sur place, est-il déplacé ? A la première question, Mme Alice Durgnat Lévi répond que les jeunes se trouvent pour un moment aux Abériaux et retourneront ensuite au local. M. Samir Abid répond qu'en ce qui concerne le mobilier, il restera présent lors de la location. Il convient que ce n'est pas une solution idéale.

M. Walter Hediger estime que dès lors il n'est plus possible de profiter au maximum de cette salle. Il estime que ce local, cher au cœur « des anciens » doit retrouver sa fonction première, qu'un autre local doit être trouvé pour le centre d'animation.

M. Vanni Vogel rebondit sur ces propos et demande ce qu'il est advenu du local pour les jeunes au bâtiment Combe 2 et pour quelle raison ce local n'est pas utilisé pour le centre d'animation. M. Samir Abid précise qu'il est utilisé et autogéré par les jeunes de 18 ans et plus.

M. Samir Abid souhaite rebondir sur l'argument de M. Walter Hediger, de rendre ce local aux habitants au nom de la tradition. M. Samir Abid est également d'avis qu'il faut faire vivre la tradition, mais il trouve important que la jeunesse puisse également profiter de ce patrimoine qu'est le Vieux Pressoir, et en perpétuer la tradition. D'autre part, on parle d'enlever ce local aux habitants de Prangins, c'est oublier que ces jeunes en font également partie.

M. André Fischer, est, selon ses propres termes, « fâché qu'on mette deux thèmes dans un même préavis ». Il y a d'une part l'encadrement des jeunes et de l'autre l'utilisation du local. S'il est d'accord sur le principe de l'encadrement des jeunes, il en est tout autrement de la mise à disposition du local du Vieux Pressoir qui ne devrait d'ailleurs pas être intégré dans le préavis actuel, si on s'en réfère au commentaire de M. Igor Diakoff lors la séance du 4 mai dernier dont M. André Fischer lit l'extrait en page 169. Du reste, dans ce cas-là, le préavis aurait dû être signé conjointement par Mme Alice Durgnat Lévi pour la partie encadrement et M. Igor Diakoff pour la partie bâtiments.

M. André Fischer soulève d'autres points qui le dérangent : les prix à la location (la salle du Vieux Pressoir étant la plus avantageuse), une jeunesse « gâtée » qui

souhaite un local en dehors du milieu scolaire, la réalisation de travaux de mise en conformité qui vont s'avérer coûteux. Pour conclure, M. André Fischer se trouve « condamné » à voter non au préavis alors qu'il soutient le principe de l'encadrement, mais il souhaite que le Vieux Pressoir soit rendu dans son entièreté à la population. Il encourage le Conseil à en faire de même.

M. Léo Durnat estime que la jeunesse est une partie importante de la population car elle sera notre force demain et qu'à ce titre elle mérite qu'on lui mette à disposition un lieu de rencontre, d'écoute et de prévention. En ce qui concerne le local, M. Léo Durnat prend le pari que les jeunes reconnaîtront la valeur de ce patrimoine mis à leur disposition et cela renforcera également leur attachement à la commune. Pour conclure, M. Léo Durnat souhaite mettre en perspective le fait que les chiffres de location de la salle pour les années 2019 et antérieures à la pandémie font état de 2 à 3 locations pour mois. Il se demande dès lors si refuser le préavis pour 2 à 3 locations par mois se justifie réellement.

M. Blaise Cartier estime que le local n'est pas adapté pour des jeunes autant au niveau de la sécurité, de l'espace à disposition que de la luminosité. Il est d'accord sur le principe de l'encadrement, mais il se verra également dans l'obligation de refusé le préavis, si le choix du Vieux Pressoir comme local est maintenu.

Mme Ursula André aimerait partager quelques réflexions avec le Conseil :

« La commission fait état d'une grande souffrance de la jeunesse. Si certaines années passées ont été difficiles pour nombre de personnes, permettez-moi de trouver le terme exagéré. Je crois avoir une petite connaissance des besoins des enfants et des jeunes. J'aimerais juste qu'on n'oublie pas que ces enfants ont des parents et des enseignants.

Je ne suis pas opposée à ce que la Commune mette à disposition des divers groupes de jeunes, des espaces pour se réunir. Si je ne me trompe pas, à l'heure actuelle, il y en a au moins 4, tous fournis GRATUITEMENT :

- Le Vieux-Pressoir (13-17 ans)

- Sous-sol école La Combe (+ 17 ans ??) Est-il occupé ? (petite précision : la Commune a dû retirer 2 fois l'autorisation à ce groupe pour non-respect des règles)

- 1 salle de classe pour des étudiants (!)

- la salle de gym pour « Sport pour tous ».

Cela a, bien sûr, nullement empêché certains d'effectuer quelques actes de vandalisme qui ont coûté env. CHF 50'000.- de remise en état.

Sans oublier que d'autres lieux sont également dévolus à la jeunesse, tels que la cantine, l'UAPE, l'APEMS, le jardin d'enfants (privé) et , bientôt, on l'espère, la crèche.

Mais, différence avec les lieux précédents, ceux-ci sont PAYANTS (voire subventionnés).

Donc Prangins s'occupe de sa jeunesse. Mais jusqu'où doit-elle le faire ?

Je n'oublie pas que les parents des enfants fréquentant des cours de sports ou de musique, par exemple, doivent aussi payer.

Pour avoir côtoyé et fréquenté quelques « spécialistes » encadrant des enfants et des jeunes, je sais par expérience qu'ils ne sont pratiquement jamais satisfaits de ce qui est mis à leur disposition (locaux, matériel, moyens, donc budget).

Nous l'avons toutes et tous dit, nous devons réfléchir (peut-être encore plus qu'avant) aux montants que nous voulons dépenser.

Alors, avant de donner pratiquement carte blanche, pour l'exploitation du centre d'animation, j'aimerais que le Conseil soit en possession d'un véritable bilan complet de la première année d'activité.

Et puisque nous aurons, en fin d'année 2022, une séance au cours de laquelle nous débattrons du budget 2023, je ne vois pas pourquoi nous devrions, dès ce soir, octroyer le budget demandé pour les années 2023 et suivantes.

Alors, je dépose l'amendement suivant :

***-retirer** du préavis N° 11/22 la dernière partie de la phrase, soit
« et de CHF 121`000.- à porter annuellement au budget dès 2023 »*

et de ne voter que la 1^{ère} partie, soit :

*« Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de
CHF 58`000.- pour le 2^{ème} semestre 2022 »*

M. Daniel Bujard constate que ce qui pose véritablement un problème ce soir est le choix de la salle. Il s'adresse à Mme Alice Durnat Lévi et lui demande si le choix de la salle est définitivement fixé.

M. Peter Dorenbos propose qu'un amendement soit déposé qui stipule l'exclusion de l'utilisation du Vieux Pressoir comme local pour le centre d'animation.

La PRESIDENTE s'adresse à Mme Alice Durnat Levi afin de savoir si oui ou non il est envisageable de trouver une autre salle.

Mme Alice Durnat Lévi rappelle, comme déjà mentionné, que le projet est en construction et certains aménagements sont actuellement étudiés comme par exemple, si la demande est présente et avec un délai de 1 à 2 semaines, de libérer le centre un samedi sur deux. Une activité extérieure au centre (Abériaux ou salle de gymnastique) serait alors proposée aux jeunes. M. André Fischer a abordé la question des travaux qui devront être réalisés. Ceux-ci sont nécessaires pour une mise en conformité, en particulier au niveau de la sécurité et ne sont pas en relation directe avec l'exploitation du centre d'animation. En ce qui concerne le vandalisme, l'avenir nous dira si le centre aura un effet positif sur ce phénomène. Les statistiques des communes environnantes, qui exploitent un tel centre, vont dans ce sens.

Mme Alice Durnat Levi conclut qu'aucun autre lieu n'a à ce jour pu être trouvé pour héberger le centre d'animation. Si le Conseil vote un amendement excluant l'utilisation du Vieux Pressoir, tout le projet « tombe à l'eau » aujourd'hui. L'idée à terme, est de faire du Vieux Pressoir un lieu multi fonctionnel, de rencontre et d'activités inter générationnelles en prenant comme exemple les maisons de quartier à Nyon.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, aimerait intervenir ici pour revenir sur la proposition de M. Peter Dorenbos d'ajouter un point aux conclusions du préavis, excluant l'utilisation de la salle du Vieux Pressoir. Elle rappelle ici que ce n'est pas de la compétence du Conseil de modifier les conclusions du préavis. La requête peut être soumise à la Municipalité sous forme de vœu.

Mme Caroline Serafini demande s'il est possible de réduire les frais en réduisant par exemple les horaires, ou le week-end de n'ouvrir que le samedi. Elle trouve difficile d'accepter que le contribuable paie pour un encadrement de jeunes qui peuvent potentiellement s'occuper seuls ou dans le contexte familial, alors que tous les autres services pour l'enfance où un encadrement est obligatoire (enfants de moins de 13 ans) est payant.

M. Léo Durgnat répond que sur 300 jeunes, certains viendront plutôt le vendredi et d'autre le samedi.

Mme Rachel Cavargna-Debluë aimerait avoir des précisions sur les contrats d'engagements prévus. Si le préavis est accepté, deux éducateurs pourront être engagés en CDI (actuellement en CDD). Les 2 autres personnes sont des moniteurs payés à l'heure. Par le biais de cette question, Mme Alice Durgnat Lévi répond à la proposition de réduire les coûts en réduisant les horaires. Avec les horaires proposés, on arrive à un taux d'occupation de 40 %, un taux en dessous duquel il est impossible de trouver du personnel. En comparaison, la Ville de Nyon occupe 6 éducateurs à 80 %, ce qui, toute proportion gardée, équivaut à ce qui est demandé à Prangins. En revanche, ces éducateurs ne s'occupent pas que de la jeunesse, mais sont également actifs dans les autres projets des maisons de quartier. L'objectif à terme est de viser également à intégrer nos animateurs dans divers projets et d'aménager ainsi leur taux d'occupation en conséquence.

Mme Rachel Cavargna-Debluë se fait le porte-parole de M. Jacques Auberson, excusé ce soir. Il souhaite ainsi savoir si l'étude socio-culturelle à laquelle il fait référence en page 2 du préavis municipal peut être partagée avec le Conseil. Mme Alice Durgnat Lévi tient volontiers l'étude à disposition de M. Jacques Auberson. Il demande aussi plus de précision en ce qui concerne les activités proposées par les sociétés locales pour les 13-17 ans. M. Samir Abid invite M. Jacques Auberson à se référer au site de la commune de Prangins sous l'onglet « Vie Pratique ».

M. Régis Bovy estime qu'aujourd'hui on doit donner message fort et positif pour la jeunesse, sans « donner un blanc-seing complet à ce préavis ». Il propose de rédiger un amendement pour soutenir le préavis mais avec une limite dans le temps, afin de permettre à ce projet de mûrir et de se mettre en place et de trouver d'autres solutions, entre autres en ce qui concerne l'utilisation du Vieux Pressoir qui actuellement pose un problème.

M. Sébastien Rumley propose, comme l'a suggéré Mme la Syndique, de rajouter un point 4 aux conclusions du rapport dans lequel le vœu est exprimé que le local du Vieux Pressoir ne soit plus utilisé par le centre d'animation au-delà de 2024.

M. François Krull lit l'amendement initié par M. Régis Bovy comme suit :
Point 2 : de porter un montant de CHF 121'000 au budget des années 2023 et 2024, ce qui permettra d'effectuer un bilan fiable fin 2024, en vue d'une décision fondée sur la suite à donner au projet.

M. François Krull précise ici que la bataille autour de ce préavis n'est pas de l'ordre du conflit de génération, comme semble le penser M. Daniel Bujard, mais d'un conflit de couleur politique. En effet, si on met en relation un budget de CHF 121'000 pour l'encadrement de 50 jeunes, cela représente un coût de CHF 2'420.-

par jeune et par année. C'est énorme. Si on arrive à convaincre les potentiels 300 jeunes actuellement dans cette tranche d'âge, on arrive à CHF 400.- par jeune et par an, ce qui paraît plus acceptable. En attendant deux ans, cela permettra de voir si plus de jeunes se rallient au projet et à la Municipalité d'avancer dans le projet et de fidéliser le personnel. Cela permettra également de voir si d'autres projets architecturaux pourront loger ce centre.

M. François Krull relit l'amendement discuté avec certains collègues ces derniers jours.

La PRESIDENTE se tourne vers Mme Ursula André afin de savoir si elle souhaite maintenir son amendement. La PRESIDENTE explique que dans l'affirmative les deux amendements devront être votés en opposition, car ils portent tous les deux sur le point 2 des conclusions du préavis : celui Mme Ursula André n'accorde le financement que jusqu'à la fin 2022, celui de M. François Krull accorde un délai jusqu'en 2024. Après une brève consultation avec les membres de son parti, Mme Ursula André retire son amendement en faveur de celui de M. François Krull.

La PRESIDENTE fait voter l'amendement de M. François Krull

**L'amendement de M. François Krull est approuvé
par 42 oui, 1 non et 3 abstentions**

A 22H20, la PRESIDENTE demande la suspension de la séance, afin de se renseigner si l'amendement sous forme de vœu de M. Sébastien Rumley peut être reçu.

M. Pawel Grabarz informe la secrétaire qu'il doit quitter la séance. Le nombre de conseillers présents passent à 46, 45 votants.

La séance reprend à 22H28. La PRESIDENTE informe le Conseil que l'information n'a pu être trouvée. La PRESIDENTE et Mme la Syndique jugent une recherche plus approfondie nécessaire, qui ne peut avoir lieu ce soir. M. Peter Dorenbos propose que l'amendement soit voté ce soir afin de donner un message clair à la Municipalité et de voir ensuite avec la Préfecture s'il est recevable.

La PRESIDENTE refuse cette proposition car elle craint, qu'en cas de non-recevabilité de l'amendement, le vote du préavis dans son ensemble soit également annulé. Elle estime que la Municipalité a bien reçu le message, les discussions qui ont eues lieu ce soir, consignées dans le procès-verbal, en témoignent.

M. Sébastien Rumley informe qu'il retire son amendement.

Mme Alice Durgnat Levi aimerait ce soir donner le message clair qu'actuellement et dans un futur proche, le Vieux Pressoir reste le seul local pouvant héberger le centre d'animation. Elle ne peut donc aucunement s'engager à trouver un autre local, elle peut cependant s'engager à chercher et à réfléchir à d'autres solutions dans le cadre de futurs projets de nouvelles infrastructures (démantèlement de la STEP, construction d'un EMS).

M. Walter Hediger estime qu'il faut chercher des synergies et propose ainsi d'utiliser la cantine de la futur crèche, d'une taille de 100 m² et qui ne sera utilisée que deux heures par jour, pour loger le centre d'animation.

M. Régis Bovy encourage le Conseil à voter le préavis. Il estime qu'avec l'amendement Krull un message clair en faveur de la jeunesse est donné. Le Conseil pourra suivre de près l'évolution du projet et apporter des corrections, si nécessaires, lors du budget, et au moyen de motions, de postulats ou interpellations pour aménager et développer le projet de la crèche.

M. Blaise Cartier soutient le préavis et la recherche de synergie avec la future crèche.

Mme Alice Durnat Levi souhaite intervenir pour dire que le titre du premier préavis par rapport au 2^{ème} préavis (remarque soulevée par M. Peter Dorenbos), est source d'erreur. Ce lieu n'est pas uniquement une cantine, c'est une extension de la Fourmilière (APEMS accueil pour enfants en milieu scolaire) avec un accueil matin, midi et jusqu'à 18H30 en fin de journée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Samir Abid lit les conclusions du préavis.

Vote

**Le préavis municipal Nr 11/22 tel qu'amendé est approuvé
par 38 oui, 4 non et 3 abstentions.**

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, prend la parole. Contrairement à ce qui a été dit ce soir, de nombreuses études sur le sujet confirment la souffrance de la jeunesse et les tourments qu'elle traverse causés par la pandémie. Elle remercie donc le Conseil pour ce vote en faveur de la jeunesse. Un grand merci également est adressé à la commission et à son jeune président.

8/ Rapport/Préavis - Demande d'un crédit de CHF 50'400.- TTC pour le remplacement d'un véhicule de transport et d'entretien à l'usage du service Travaux publics, déchets, voirie et espaces verts en conformité du plan de renouvellement des véhicules

La PRESIDENTE appelle M. Olivier Binz rapporteur de la commission en l'absence de M. Jacques Auberson, Président, excusé ce soir. M. Olivier Binz lit les conclusions du rapport.

M. Olivier Binz fait un rapide retour sur l'organisation de la commission. Mme Clotilde Vulliemin avait initialement été nommée 1^{er} membre. Pour des raisons personnelles, elle n'a pas souhaité remplir cette fonction reprise par M. Jacques Auberson. La commission remercie M. Jean-Marc Bettems, Municipal, et M. Olivier Dupuis pour les réponses détaillées fournies aux nombreuses questions posées par la commission ainsi que pour la mise à disposition des documents demandés.

M. Jacques Auberson a pu se rendre sur place pour prendre des photos de l'état dans lequel se trouve le véhicule (voir rapport).

La commission souhaite déposer un amendement qui prévoit de réduire l'amortissement de 7 ans à 5 ans pour s'aligner sur la durée de la garantie de la batterie.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe que la Municipalité accepte l'amendement.

La discussion est ouverte autour de l'amendement. La parole n'est pas demandée.

Vote

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de préavis.

M. François Krull exprime sa colère face à la manière irrespectueuse dont sa suggestion d'acheter un véhicule thermique assorti de certificats de compensation carbone a été accueillie par la commission et commentée dans le rapport de la commission comme « d'une hypocrisie crasse au regard des efforts consentis par notre commune et ses administrés en faveur du climat ».

M. François Krull est cependant d'avis que cette option devrait à l'avenir être étudiée lors de chaque projet visant à soutenir le climat. L'achat de ces certificats de compensation carbone permet d'apporter des moyens financiers dans des pays où il y a urgence climatique.

M. Olivier Binz ne nie pas qu'une compensation carbone serait certes plus efficace qu'un véhicule électrique, mais en termes d'image de la commune, il est important pour le citoyen de voir un véhicule thermique remplacé par un véhicule électrique.

M. François Krull est parfaitement d'accord avec les propos de M. Olivier Binz. Le problème est bien là : on travaille sur l'image au détriment de l'efficacité. Le taux de CO2 dans l'atmosphère augmente sans cesse et personne ne sait si l'atmosphère va rester stable. Cette problématique est maintenant prioritaire sur les problèmes de biodiversité et autres. La COP 26 ayant maintenant instauré un cadre, M. François Krull abordera systématiquement cette thématique lors de prochains préavis qui touchent à cette problématique.

M. Vanni Vogel demande si le canton subventionne ce genre de véhicule. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, propose de se renseigner.

La PRESIDENTE demande à M. Olivier Binz de lire les conclusions du préavis.

Vote

**Le préavis municipal Nr 12/22, tel qu'amendé,
est approuvé à l'unanimité.**

M. Olivier Binz souhaite profiter de l'occasion pour féliciter MM. Eric Zahnd et Olivier Dupuis pour leur professionnalisme. Il félicite également M. Olivier Dupuis

pour la tenue de son atelier et des véhicules et pour l'entretien irréprochable de la commune, grâce à son équipe et son leadership professionnel.
Applaudissements.

A 23h00, Mme Rachel Cavargna-Debluë quitte le Conseil. Le nombre de conseillers passe à 45 et 44 votants.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, remercie le Conseil pour son vote favorable. Il a pris note de l'analyse de M. François Krull et informe qu'il en sera tenu compte lors de l'achat prévu de nouveaux véhicules. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, souhaite inviter le Conseil à une visite du bâtiment de la voirie et de ses équipements dans but d'initier un dialogue.

9/ Annonce des préavis à venir.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe que Municipalité va déposer le 16 juin sur le bureau du Conseil communal le préavis de révision du règlement du Conseil communal qui inclura la réponse au projet de règlement qui a été déposé par le Conseiller Yvan Bucciol, en réponse à la motion du Conseiller Jacques Auberson. Elle déposera un préavis concernant les travaux de dragage et d'entretien des digues au port des Abériaux. La Municipalité déposera le 7 juillet le préavis concernant le règlement de la taxe de séjour. Le 16 juin seront déposés le rapport/préavis en réponse au postulat de M. le Conseiller Daniel Bujard concernant la culture et celui en réponse au postulat de Mme la Conseillère Joanna Baird concernant les déchets.

10/ Propositions individuelles et divers

A la suite de la proposition émise par M. Jean-Marc Bettems, M. André Fischer rappelle qu'effectivement le Conseil visitait les biens communaux en début et fin de législature. Il est également d'avis de redonner vie à cette tradition.

S'adressant à Mme Alice Durnat Levi, Municipale, M. Daniel Bujard souhaite savoir où en sont les négociations au niveau des vélos en libre-service. Mme Alice Durnat Levi informe qu'elle en est au stade des approches auprès des membres du Conseil régional. Elle n'a pas cherché d'alternative à ce stade. Elle espère que le nouveau CODIR du Conseil régional sera réceptif à notre demande.

Mme Corinne Kappeler a pris note des arguments de la Municipalité qui ne souhaite pas augmenter les éco-points, ce qu'elle regrette. Elle remarque que le sujet n'est pas totalement abandonné par la Municipalité et salue la prochaine installation test d'écopoints pour des déchets méthanisables.

Mme Corinne Kappeler revient sur son intervention du 4 mai dernier, en ce qui concerne la mobilité douce et souhaite que la commission en charge du projet de la RC1 arrive avec une réflexion la plus aboutie possible, afin d'éviter notamment ce qui vient de se produire sur le tronçon Coppet-Gland, à savoir un certain nombre de corrections à peine les travaux finis. Elle se pose la question de qui va payer ces corrections qui n'ont certainement pas été prévues dans le préavis. Donc une fois de plus, ce sera à coup sûr, le contribuable. Elle estime également que ce n'est pas l'aspect esthétique qui doit primer mais avant tout la sécurité de tous les usagers de la route et le côté pratique des infrastructures.

Mme Corinne Kappeler a entendu les cloches du Temple sonner à 23H00. Elle a cru comprendre que celles-ci s'arrêtaient de sonner à 22H00. M. Igor Diakoff, Municipal, répond qu'il y a eu erreur dans la communication, elles s'arrêtent effectivement à 23H00.

M. Yvan Buccioli rebondit sur le sujet et s'adresse au Conseil comme suit :

« Madame la Présidente, Je souhaite revenir sur la question des cloches, remettre un peu les pendules à l'heure et l'intérêt culturel de leur tintement au milieu du village. Je conteste le traitement de la procédure du dépôt de la pétition pour faire taire les cloches la nuit. De mon point de vue, cette pétition aurait dû être traitée au Conseil communal. Voici ce qui motive ma question : Le tribunal fédéral dans son arrêt du 13 décembre 2017 dit en résumé ceci: " Les sonneries aux quarts d'heure des cloches de l'église évangélique réformée de Wädenswil (ZH) ne doivent pas être interrompues durant la nuit. Cette mesure ne s'impose pas en raison de ses effets limités sur la protection contre le bruit et de la tradition des sonneries nocturnes des cloches bien ancrée à Wädenswil" Alors bien entendu chaque jugement doit être considéré dans son contexte particulier. Mais il semble clair que le tribunal considère que le tintement des cloches est un bien commun public qui fait partie d'une tradition et que cet intérêt prime sur l'intérêt privé. Au vu de la position du TF, il apparaît clairement qu'il ne s'agit pas d'une compétence municipale exclusive, mais d'un bien commun et que, dès lors, la Municipalité aurait été bien avisée de consulter le Conseil avant de prendre sa décision à 10'000.—. C'est ce qui aurait été fait si la pétition avait été portée à la connaissance du Conseil, comme le prévoit l'article 69 de notre règlement. Une commission aurait dû être nommée. Je demanderai par conséquent à la Municipalité de répondre à la question suivante : « Dans le cas de la pétition reçue par la Municipalité pour faire taire les cloches de l'église de Prangins la nuit, cette pétition n'aurait-elle pas dû être traitée par le Conseil en application des articles 69 et 71 al. 2 du règlement du Conseil communal de Prangins ? » Je remercie d'avance la Municipalité pour l'examen de la question et la réponse qu'elle voudra bien donner à la prochaine séance. »

M. Sébastien Rumley exprime sa frustration que l'événement du Giron des Musiques avec la présence de l'émission *le kiosque à musique* de la RTS n'a pas fait l'objet d'une plus grande publication au sein du village. Il y avait selon lui plus de personnes des autres villages que de Prangins.

M. Igor Diakoff, Municipal, rappelle qu'il a, à plusieurs reprises, lors des communications de la Municipalité, informé le Conseil de la tenue de cet événement. La communication au sens plus large était du ressort du comité du Giron des musiques.

M. François Krull informe le Conseil qu'il a participé à la soirée d'inauguration du défi climat le 8 juin dernier. Il a été surpris de constater que des deux consultants du cabinet de conseil Quantis, M. Sébastien Humbert et Mme Sophie Chalumeau, seule Mme Sophie Chalumeau était présente. Il pose la question de savoir si Mme Sophie Chalumeau a les mêmes compétences que M. Sébastien Humbert, un tarif de CHF 250.- avait été soumis dans un devis à La Municipalité pour son travail. Dans la négative, la Municipalité va-t-elle demander un rabais.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, indique que bien qu'elle n'ait pas la prestance et l'expérience de M. Sébastien Humbert, Mme Sophie Chalumeau est parfaitement qualifiée. Mme Alice Durnat Levi, Municipale, apportera cependant une réponse plus complète lors d'une prochaine séance du Conseil.

15/ Contre-appel

La présence est de 45 conseillers. La séance se termine à 23H15.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



La Présidente
Giovanna Bachmann



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Annexes au procès-verbal du 15 juin 2022

1. Courrier Mme Annemarie Vuilleumier
2. Courriel Mme Brünisholz
3. Communications de la Municipalité
4. Présentation de Mme Joanna Baird

Prangins, le 15 juin 2022

Annemarie Vuilleumier
Rue de la Gare 19b
1197 Prangins

Madame
Giovanna Bachmann
Présidente du Conseil communal
1197 Prangins

Madame la Présidente,

Nous avons été consternés d'apprendre par la presse que la commune de Prangins a débloqué près de CHF 10'000.—pour la mise en sourdine des cloches de 22h à 7h, suite à une demande de certains habitants. Une somme très importante, alors que le taux d'imposition a été augmenté.

Sur quelle base ce montant a-t-il été accordé et combien de signatures ont été récoltées pour permettre aux initiants de la pétition d'obtenir si facilement gain de cause?

Nous, les soussignés de cette lettre, habitants de Prangins depuis plusieurs années (pour certains depuis de longues années) regrettons vivement cette décision, car à notre avis le clocher fait partie du patrimoine et n'est en aucun cas une source de désagrément pour la plupart des habitants de Prangins, bien au contraire!

Cette somme aurait pu être attribuée :

- à certains habitants de la commune qui ne peuvent plus profiter actuellement de la subvention climat (car celle-ci semble avoir été arrêtée pour quelques mois et d'après les informations reçues de l'administration communale, il n'est pas certain que cette subvention soit à nouveau débloquée dans les mois à venir)
- à une surveillance plus fréquente du terrain de basket et terrain de jeu devant le Sentier des Morettes, car le règlement n'est souvent pas respecté (musique à plein tube, utilisation du terrain hors de heures autorisées)
- à un éventuel revêtement « anti bruit » de la Rue de la Gare qui est devenue une route de transit ces dernières années (le revêtement actuel avec les pavés au milieu de la chaussée est très bruyant, même avec la limitation à 30km/h)

Nous vous remercions d'avance de votre attention et dans l'attente de vos remarques, nous vous présentons, Madame la Présidente, nos cordiales salutations.

Annemarie Vuilleumier

Susanne Hurschler

François Vuilleumier

Monica Studerus

Prangins, le 3.5.2022

Prangins, le 18.05.2022

Chère Madame Bachmann,

Suite à notre téléphone de ce jour, je vous envoie, comme convenu les différents documents que j'ai envoyés à la commune de Prangins en octobre et novembre 2021.

J'ai joint les photos avec les explications des points dangereux à mon sens. Les photos ne sont malheureusement pas de bonne qualité mais les services des travaux et de l'urbanisme les ont reçus par mail.

Je vous fais suivre le mail que vous n'avez jamais reçu avec en complément des photos illustrant les véhicules stationnant durant les beaux jours sur le chemin de la Bertoule ainsi que l'impact sur le trafic.

Je souhaiterais que ces documents soient lus et pris en considération devant le conseil communal afin qu'une amélioration puisse être apportée à cette zone sensible en termes de sécurité pour les enfants allant à l'école.

Je vous remercie infiniment de bien vouloir m'aider dans ma quête de sécurité.

En restant à votre entière disposition si besoin et avec mes meilleures salutations.

Stéphanie Brünisholz



079/627.05.80

stephanie.brunisholz@gmail.com



Christophe Brünisholz <christophe.brunisholz@gmail.com>

Fwd: Passages piétons

Stéphanie Brünisholz <stephanie.brunisholz@gmail.com>
À : Christophe Brünisholz <christophe.brunisholz@gmail.com>

18 mai 2022 à 13:41

----- Forwarded message -----

De : **Stéphanie Brünisholz** <stephanie.brunisholz@gmail.com>
Date: jeu. 14 oct. 2021 à 18:12
Subject: Passages piétons
To: <travaux@prangins.ch>, <urbanisme@prangins.ch>

Mesdames. Messieurs,

Je vous adresse ce mail suite à mon passage le 13.10.2021 au service de l'urbanisme de Prangins. J'habite Prangins depuis plus de 40 ans et je m'interroge vivement au sujet du trafic automobile sans cesse croissant au sein de notre village.

À l'aube d'accueillir quelque 300 nouveaux habitants, je m'étonne de ne voir que très peu d'aménagement des routes et surtout celles autour de l'école de la Combe (pas de ralentisseurs ni de vitesse réduite).

Résidant au [Chemin du Clos Bessonnet 4A](#) et ayant une fille de 6 ans, je suis épouvantée face au manque de sécurité des chemins de la Bertoule, de Trembley et de la Combe lorsque j'accompagne ma fille à l'école.

Actuellement, le pont de la Redoute est fermé et ce pour une longue durée. Le trafic du chemin de la Bertoule et du chemin de Trembley a, de ce fait, augmenté de façon significative puisqu'il est quotidiennement emprunté par des employés de la Mobilière mais aussi par les habitants des quartiers des Mélèzes, des chemins de Trembley et de la Redoute.

Les chemins de la Bertoule et de Trembley sont empruntés plusieurs fois par jour par les écoliers sans pour autant que leur trajet soit un minimum sécurisé : passages piétons dans des virages ou en partie caché par les murs des habitations, non indiqués et non sécurisés : pas de lumière de part et d'autre ni de ralentisseur aux abords, pas de marquage au sol ni de panneau signalant un passage piéton, visibilité médiocre (cf photos en PJ).

La vitesse n'est malheureusement pas limitée sur ces chemins (elle ne prend effet qu'au-dessus du croisement des chemins de Trembley et de la Combe) et enfin, sur le chemin de la Combe, pas de trottoir, pas non plus de limitation de vitesse et passages fréquents par les enseignants, les résidents et les réfractaires aux règles de la circulation (chemin interdit).

De plus, nous arrivons à grands pas dans une période de l'année où la luminosité diminue, les routes glissent et les feuilles viendront bientôt couvrir le sol.... Autant d'éléments qui augmentent de façon considérable les risques d'accidents auxquels s'ajoutent l'augmentation du trafic comme cité ci-dessus ainsi que les embouteillages intempestifs engendrés par les parents déposant leurs enfants à la croisée des chemins susmentionnés.

Et malheureusement, aucun patrouilleur ne surveille l'accès de ce côté de l'école...

Que va-t-il donc se passer lorsque nos 300 nouveaux habitants vont arriver ? Quels chemins vont-ils utiliser pour emmener leurs enfants à l'école ? Y'a-t-il un projet afin de sécuriser cet abord de l'école ?

Je vous fait parvenir ce mail car, en tant que maman mais aussi en tant qu'infirmière spécialisée en soins intensifs, je suis stupéfaite par le manque de sécurité actuel de ce côté de l'école et, au vu de l'augmentation démographique du village, aux incivilités d'un certain nombre de ses résidents (non-respect des interdictions de passage, non-respect du 30km/h, dépose anarchique de leurs enfants au détriment de la sécurité des autres, peu de patrouilleurs et/ou agents de police), je pense qu'il est urgent d'agir avant qu'il n'y ait un accident.

Protégeons nos enfants et comme le dit si bien l'affiche du bpa Attention un enfant, ça surprend !

Dans l'attente d'une réponse de votre part et en restant à votre entière disposition, je vous envoie, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Stéphanie Brünisholz

7 pièces jointes

1.jpg
1368K



Passage piéton peu visible entre le Chemin de Tremblay et le chemin de la Bertoule
Pas de panneau de signalisation (route 50 km/h)



2.jpg
1591K

Même passage piéton que la photo ①
mais en venant de la Bertoule (route 50 km/h)



3.jpg
1178K

Entrée chemin de la Combe
leur impactant la visibilité des automobilistes
venant du chemin de la Combe (50 km/h)



4.jpg
475K

Vue du même carrefour mais depuis le
chemin de la Combe.



5.jpg
1132K

→ début de la zone 30 km/h sur le chemin
de Tremblay, après le carrefour avec
le chemin de la Combe

6.jpg
1090K



Passage piéton à l'entrée de la route de
le Combe
Marquage jaune au sol en guise de trottoir
sur une route à 50km/h



7.jpg
641K



Christophe Brünisholz <christophe.brunisholz@gmail.com>

Fwd: Passages piétons

Stéphanie Brünisholz <stephanie.brunisholz@gmail.com>
À : Christophe Brünisholz <christophe.brunisholz@gmail.com>

18 mai 2022 à 13:43

----- Forwarded message -----

De : **Stéphanie Brünisholz** <stephanie.brunisholz@gmail.com>
Date: dim. 1 mai 2022 à 13:04
Subject: Fwd: Passages piétons
To: Christophe Brünisholz <christophe.brunisholz@gmail.com>

Chère Madame Bachmann,

Je me permets, sur les conseils de Mme Ursula André, de vous solliciter afin que mes remarques et mes craintes quant à la sécurité des chemins de l'école ne restent pas sans réponse et que l'ensemble des conseillers-ères soit au courant de cette situation. Je souhaiterais que ma demande soit lue en séance afin que des dispositifs de sécurité soient mis en place dès que possible pour protéger les enfants de notre village.

Je vous fais suivre en pièce jointe un mail que j'ai envoyé en date du 14.10.2021 aux travaux ainsi qu'à l'urbanisme de la commune de Prangins puis, en date du 29.10.2021, au greffe municipal et enfin à Mme la Syndic de Prangins car je n'avais obtenu aucune réponse.

Suite à ce dernier courrier, une lettre a été envoyée aux parents des élèves en début d'année 2022 demandant le respect de l'interdiction d'emprunter la route de la Combe menant à l'école, route qui est interdite aux non-riverains.

J'ai sollicité la police de la commune de Prangins à plusieurs reprises puis la police de Nyon afin d'assurer la sécurité des enfants ainsi que l'interdiction de passage sur cette route.

Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui encore, ce chemin reste régulièrement emprunté par certains parents (pas uniquement le matin).

Je suis retournée en date du 22.04.2022 au service de l'urbanisme de la commune afin de m'enquérir d'une éventuelle mise en place d'une sécurité quelconque des chemins cités dans le document en pièce-jointe. Visiblement, un aménagement est prévu mais ne sera mis en place que dans plusieurs années.

Ma demande est donc la suivante : quelles stratégies la commune peut-elle mettre en place pour sécuriser cet accès à l'école de la Combe en sachant que toutes les routes sont à 50km/h, les passages piétons ne sont ni indiqués par des panneaux, ni visibles pour les véhicules (cf photos dans le document en pièce-jointe), il n'y a pas de trottoir sur la route de la Combe, juste une simple ligne jaune. Il n'y a pas de patrouilleur scolaire de ce côté de l'école et la présence policière n'est visiblement pas suffisamment dissuasive vu le trafic persistant sur le chemin de la Combe. De plus, comme stipulé dans le mail en pièce-jointe, la fréquentation sur les chemins de la Bertoule et de Trembley est fortement augmentée depuis la fermeture du pont de la Redoute et que, suite aux nombreuses constructions dans le quartier de l'Orangerie le problème ne va qu'aller en s'amplifiant. Sans compter que certains véhicules obstruent le chemin de la Bertoule avec l'accord de la commune.....

J'espère de tout cœur que ma lettre et mes inquiétudes vont enfin déboucher sur la mise en place de solutions.

Je reste, bien évidemment, à votre entière disposition pour toute éventuelle question.

Je vous remercie d'ores et déjà de l'attention que vous avez portée à la lecture de mon e-mail et j'espère qu'il retiendra toute votre attention.

Avec mes meilleures salutations

Stéphanie Brünisholz



AUTORISATION DE STATIONNER

Police
Mondragon

PLANCHAS RAYON DE CROIX ROUGE VD 176-116

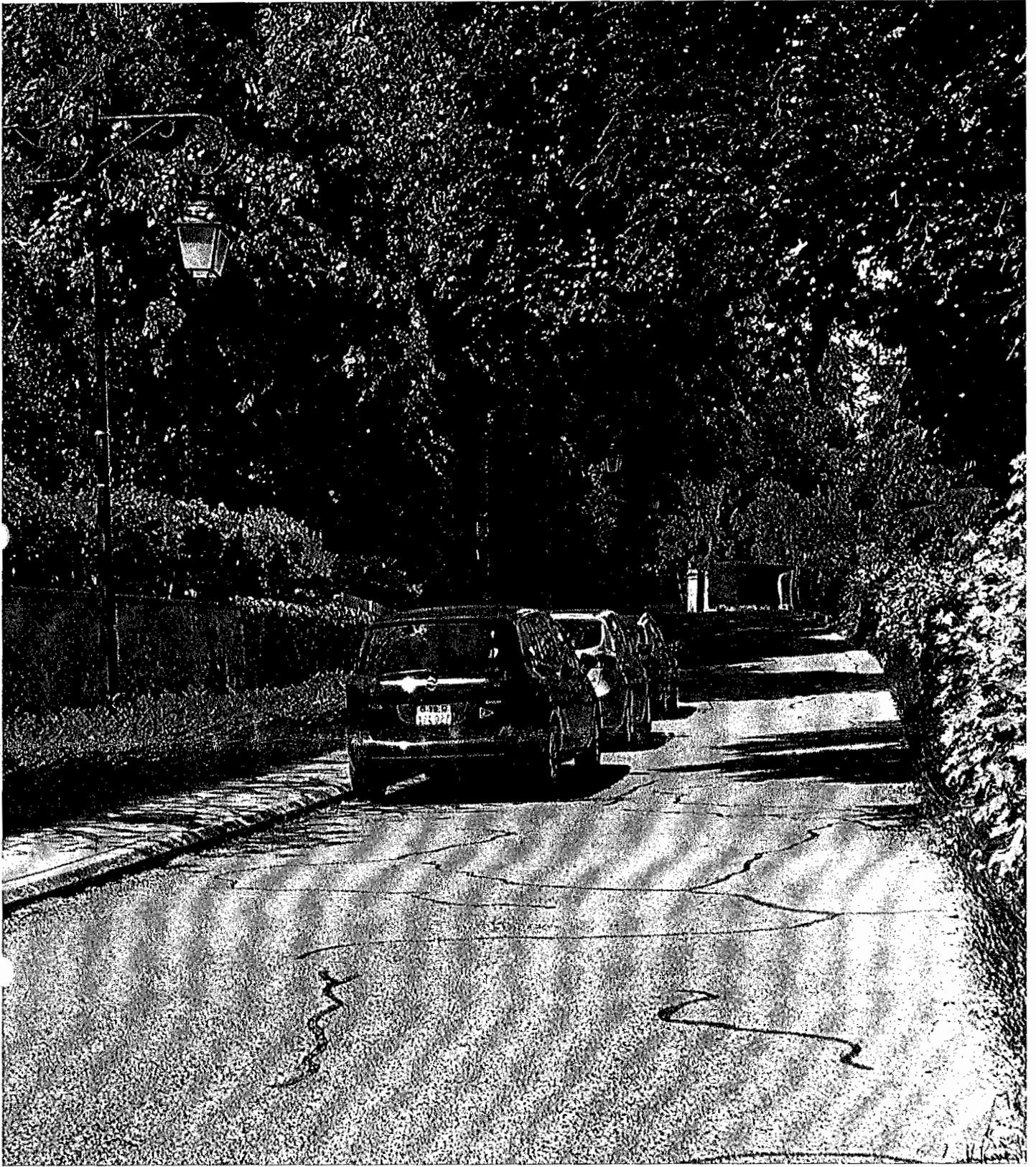
LIEU 1197 PRANGINS, CHAMPION LES LA BERTHOLLE

DATE Le conducteur doit se trouver dans le véhicule
P. P. P. P.

Police
Mondragon

[Signature]
P. P. P. P.

Mondragon 2000



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 15 juin 2022

Service Administration générale & relations extérieures

- Refus clair de la population d'une hausse du taux d'imposition communal dans le cadre du référendum
- Complément de réponse à l'interpellation concernant la Poste
- Etat des lieux concernant la gestion intégrée des documents papiers et électroniques de l'administration communale
- Notre huissier quittera ses fonctions fin juin 2022

Service Urbanisme

- Le plan directeur cyclable et piétonnier avec son catalogue de mesures a été présenté à la Municipalité
- Développement des zones 30 km à Prangins
- Plan lumière : atelier et marche nocturne ont été un succès

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- La canicule sera précoce cette année : les courriers aux personnes vulnérables sont en partance
- Les inscriptions pour les APEMS sont en cours. L'engouement se vérifie

Service Environnement

- Lancement du défi climat : les inscriptions sont ouvertes jusqu'à fin août
- Promotion du vélo : participation au programme Cyclomania
- Renaturation de la Promenthouse: les études préliminaires de faisabilité sont achevées

Service Culture & sociétés locales

- Retour sur le giron des musiques et le concert récital

Service Bâtiments

- Complément de réponse à l'interpellation concernant les salles communales

Sécurité

- Réponse à la question relative au contrôle des macarons au parking des Abériaux

Service Ressources humaines

- La Municipalité a décidé de l'engagement :
 - d'un responsable du Service Bâtiments. Le contrat est en cours de négociation
 - d'une collaboratrice administrative à temps partiel au Contrôle des habitants

Office Informatique

- Les éléments suivants sont en cours de finalisation :
 - la gestion du port
 - la location de salles
 - le préavis informatique sera déposé à la rentrée

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Réponse à la question concernant les écopoints
- Extension des points de collecte pour déchets organiques méthanisables durant une période d'essai
- Introduction de la récupération du polystyrène recyclable à la déchèterie en mai 2022

Préavis 10/22

Rapport de minorité

Remplacement partiel du columbarium





47 emplacements disponibles pour les urnes en terre



Le columbarium du cimetière de Prangins comporte trois parties pour un total de 123 cases. Il est configuré de la manière suivante :

1. Sur le côté nord, la construction date de 1970 et comprend 48 cases qui ont permis dans chacune d'entre elles le dépôt de 3 à 4 urnes cinéraires d'une même famille. Cette partie est **complète à 100% et est en cours de désaffectation.**
2. En son centre, dont la construction date de 1997 et 2003, 42 cases permettent de déposer trois urnes cinéraires d'une même famille par case. Actuellement cette partie est également complète à 100%.
3. Sur le côté sud, dont la construction est plus récente et date de 2010 et 2015, 33 cases permettent, dans chacune, le dépôt de quatre urnes cinéraires d'une même famille. Cette partie est occupée à 85%.

**Correction -
Situation actuelle
le 15.06.2022 –
1^{ère} partie est vide
- inoccupée**



Photo des 3 parties du columbarium

Cimetière de Prangins – désaffectation partielle du columbarium

Le public est informé que les niches suivantes du columbarium du cimetière de Prangins seront désaffectées à partir du 1er septembre 2020.

Sont soumises à la désaffectation, les niches de feu (e) :

115	Bovy	Berthe	(D)	138	Kiewiet	A.J.	(A)
115	Bovy	Albert	(D)	138	de Jonge	Yvette Wandela	(A)
115	Bovy	Augusta	(D)	215	Makins	Marie-Th	(T)
116	Grand	Marc	(D)	215	Makins	Jack	(T)
116	Grand	Cécile	(D)	216	Marmels	Erika	(T)
117	Galland	Cécile	(D)	217	Widmer	Elsbeth	(T)
117	Galland	Pierre	(D)	217	Lüscher	Hewige	(T)
117	Galland	Marthe	(D)	217	Lüscher	Emile	(T)
117	Galland	Edouard	(D)	218	Bovey	Raymond	(T)
118	Wüst	Jean	(D)	218	Bovey	Antoinette	(T)
119	Tecon	Blanche	(D)	219	Champrenaud	Gabriel	(T)
120	Beck	Hermann	(D)	220	Rossier	Frédéric	(T)
121	Bryand	Antoinette	(D)	222	Hardegger	Louise	(T)
121	Bryand	Georges	(D)	223	Droz-dit-Busset	Louis	(T)
122	Favez	Aimé	(D)	225	Alpstäg	Otto	(T)
123	Rihs	René	(D)	226	Grasset	Henri	(T)
124	Risse	François	(D)	226	Grasset	Marie-Louise	(T)
124	Risse	Lina	(D)	227	Antenen	Pierre	(T)
125	Devenoge	André Alfred	(D)	228	Aubert	Louis	(T)
125	Devenoge	Nelly	(D)	228	Aubert	Yvonne	(T)
126	Rossier	Suzanne	(D)	229	Fehlmann	Rosa	(T)
127	Martin	Juan	(D)	230	Perret	René	(A)
127	Martin	Anna-Lisa	(D)	230	Perret	Jeanne	(A)
128	Bokelmann	Berthe	(D)	231	Baudat	Georges	(A)
129	Matille	Edgar	(D)	231	Baudat	Adeline	(A)
129	Matille	Alice	(D)	232	Bryand	Jacques	(A)
130	Narbel	Alice	(D)	232	Bryand	Louis	(A)
131	Groeneveld	Catarina	(D)	232	Bryand	Anna	(A)
131	Groeneveld	Nicolaas	(D)	233	Suardet	Jules	(D)
132	Keller	Hortense	(D)	234	Moser	Berthe	(D)
133	Moser	Alfred	(D)	234	Moser	Germaine	(D)
133	Moser	Paule	(D)	235	Schupbach	Roland	(D)
134	Uldry	Emma	(T)	236	Piguet	Rose	(D)
134	Schmid / Uldry	Alice	(T)	236	Piguet	Henri	(D)
135	Othenin-Girard	James	(D)	237	Cherpillod	Jean-Pierre	(D)
136	Vesely	Joseph	(D)	237	Cherpillod	Ginette	(D)
137	Berdoz	Bertha	(D)	238	Debonneville	Emilia	(D)
138	Kiewiet	A.M. + Wandela	(A)				

(D) = convention caducée, à renouveler; (T) = convention non plus, l'urne sera transférée dans une nouvelle niche (A) = convention arrivée à échéance, à discuter de la suite à donner

Les familles des proches mentionnés sont priées de prendre contact avec le Service de l'administration du cimetière, Maison Fischer, 1197 Prangins, tél. 022 934.31.17 (lu-je 8h-12h) d'ici au 30 août 2020 afin de discuter de la suite à donner aux urnes. (Renouvellement des conventions, reprise des urnes, etc.).

Les urnes non retirées d'ici au 31 décembre 2020, seront versées dans le Jardin du Souvenir.

**Résultat de la
désaffectation : 47
niches libérées**





2^{ème} partie – complète à 100%



3ième partie – complète à 85% - 5 niches vides

Capacité max. 4 urnes de la même famille dans chaque niche

Demande moyenne: 2 urnes / année

Résumé des arguments:

Pour:

Aspet esthétique

Contre:

- remplacement partiel sans vision globale pour l'ensemble des aménagements
- approche réactive dans l' «urgence», sans planification à long terme
- coût important - possibilité d'embellir le columbarium
- aspect paysager et tendances actuelles (récentes) pas pris en compte